

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 10 juillet 2013 à 15 h 30 à la préfecture de la MRC de Minganie.

SONT PRÉSENTS :

MM. Julien Boudreau : préfet;
Michel Beaudin : conseiller,
maire de Rivière-Saint-Jean;
André Barrette : conseiller,
maire suppléant de Natashquan;
Jean-Luc Burgess : conseiller,
maire de Longue-Pointe-de-
Mingan;
Martin Côté : conseiller,
maire de Baie-Johan-Beetz;
Richard Noël : conseiller,
maire d'Aguanish.
Mme Léona Boudreau : conseillère,
mairesse suppléante de Rivière-au-
Tonnerre;

EST PRÉSENT PAR TÉLÉPHONE :

M. Berchmans Boudreau : préfet suppléant,
maire de Havre-Saint-Pierre.

SONT AUSSI PRÉSENTES :

M^{mes} Sara Richard : directrice adjointe et coordonnatrice
à l'aménagement;
Fanie Boudreau : secrétaire-trésorière adjointe.

EST ABSENT :

M. Jean-François Boudreault : conseiller,
maire de L'Île-d'Anticosti.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Boudreau.

1. PÉRIODE DE RÉFLEXION

Les membres du conseil procèdent à une période de réflexion.

**2. VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DE LA
CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Le préfet et la secrétaire-trésorière adjointe constatent que l'avis de convocation de la séance extraordinaire a été régulièrement envoyé à tous les membres du conseil par courrier recommandé ou remis en personne, et ce, au moins trois jours avant la date de la séance extraordinaire.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À la préfecture de la MRC de Minganie, la séance est ouverte à 15 h 30 par le préfet, monsieur Julien Boudreau. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

PROCÈS-VERBAL

MRC
de
MINGANIE

151-13



152-13

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Léona Boudreau, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. PÉRIODE DE RÉFLEXION;
2. VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DE LA CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE;
3. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
5. CONVENTION COLLECTIVE;
6. AGAM;
7. PÉRIODE DE QUESTIONS;
8. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

5. CONVENTION COLLECTIVE

Attendu l'entente de principe intervenue entre le comité de négociation de la MRC de Minganie et le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4920;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Beaudin, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- D'autoriser monsieur Julien Boudreau, préfet et madame Sara Richard, directrice adjointe à signer la convention collective d'une durée de sept ans entre la MRC de Minganie et le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4920;
- D'affecter les sommes nécessaires reliées au respect de la convention collective, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Fanie Boudreau, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°152-13.

Certifié en date du 10 juillet 2013.

Fanie Boudreau, secrétaire-trésorière adjointe

6. AGAM

Le point de discussion est reporté à une séance ultérieure.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée au conseil de la MRC de Minganie.

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**

153-13



8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Richard Noël et résolu unanimement de clôturer la séance. Le préfet, monsieur Julien Boudreau, déclare la séance levée à 16 h 20.

Le préfet,

**La secrétaire-trésorière
adjointe,**

Julien Boudreau

Fanie Boudreau

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**

